

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2007-34 du 20 juin 2007 portant délégation de signature de M. de La Faye (Cyrille), chef du service de la présidence, à l'inspecteur général, responsable de l'audit interneNOR : *DEVT0757948S*

Le chef du service de la présidence,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5655 consentie le 16 janvier 2007 au chef du service de la présidence par le président directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De porter délégation, dans les limites de ses propres attributions, à M. Piana (Christian), inspecteur général, responsable de l'audit interne, à l'effet de signer en son nom les actes relatifs aux engagements et de dépenses concernant l'audit interne.

Annule et remplace la note générale n° 2007-11 portant délégation du 1^{er} mars 2007.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 2007.

*Le chef du service
de la présidence de la
RATP*